

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 510

18 mars 2011

SOMMAIRE

Alfamar Investments 2 S.à r.l.	24473	Investissements Industriels S.A.	24460
Algo Luxembourg S.A.	24434	Ipsos Holding S.A.	24460
Atlantica Finance Luxembourg S.A.	24472	I.T.I. Industrial Technology Investments S.A.	24455
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	24434	Kaori Holding S.A.	24462
Babylon King Kebab S. à r.l.	24437	Lab Time S.A.	24463
Basic Holding S.A.	24438	LeClair S.A.	24462
Batise Luxembourg	24434	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	24477
Big Smile S.A.	24440	Manuella Shipping S.A.	24444
Brown Machines S.A.	24438	Mediterranee Investors Group S.A.	24447
Build Management SA Participations SCA	24435	M.S.A. International S.A.	24461
Build Participations SCA	24435	Multi Finance S.A.	24472
Cannel S.A.	24443	New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	24472
Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l.	24441	Oberweis Cloche d'Or S.à r.l.	24474
C & M - Capital and Management S.A. ...	24441	Optimal Security S.à r.l.	24473
Crèche Les Petits Curieux	24457	Profitec	24474
Escondido Village Technologies S.A.	24480	Profitec S.P.F.	24474
Eurovillage Center S.A.	24444	Regus plc	24445
F&C Portfolios Fund	24471	Renegade Productions, A.s.b.l.	24438
FDV Venture	24477	S. à r.l. WUST Construction LUXEM- BOURG	24475
Fincorp Participations S.A.	24444	Secapital S.à.r.l.	24475
G.B.M. Holding S.A.	24441	Securities & Patrimony Active Manage- ment Holding S.A.	24476
G.B.M. SPF	24441	Skyliner S.A.	24476
GC Europe	24437	Sogephy S.A.	24461
GGP Greenfield S.A.	24463	Sotalux S.A.	24479
Gifin Dower Property SA	24445	SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	24448
Groupe Adeo & Cie Valadeo	24443	St. Modwen Properties III S.à r.l.	24480
Holmani	24445	St. Modwen Properties II S.à r.l.	24480
HS International S.A.	24447	St. Modwen Properties I S.à r.l.	24479
Immo East-West S.à r.l.	24478	Titan (Germany) I GP S.à r.l.	24462
Immorod S.à r.l.	24456	Topinambour S.A.	24456
Infotech Project S.A.	24460		
International Markets Agency SA	24459		

Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 décembre 2010 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 29 novembre 2010.

- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011002922/16.

(110003166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.643.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

—
EXTRAIT

Par décisions écrites du 3 janvier 2011, l'associé unique a

- accepté les démissions de MM. Pascal Marty, Yves Elsen et Nicolas Comes de leurs fonctions de gérant ont été acceptées;

- nommé avec effet immédiat:

* M. Michael Larkin, de nationalité australienne, né le 30 juin 1965 à Sydney (Australie), demeurant professionnellement à Level 20, MLC Centre, 19 Martin Place, Sydney, NSW 2000 (Australie),

* M. Emmanuel Dos Santos, de nationalité française, né le 28 janvier 1967 à Gaia (Portugal), demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

aux fonctions de gérant de la société pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011002950/22.

(110003142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Batise Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 8.205.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 décembre 2010 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 29 novembre 2010.

- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011002966/16.

(110003170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Build Management SA Participations SCA, Société en Commandite par Actions,
(anc. Build Participations SCA).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.128.

In the year two thousand and ten on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Build Participations SCA, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155128, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 18 August 2010 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2123, page 101885 dated 8 October 2010. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 28 September 2010, published in the Mémorial number 2421, page 116193, dated 10 November 2010.

The meeting is opened at by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairwoman").

The Chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairwoman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all of the one hundred thirty million six hundred twenty seven thousand five hundred seventy two (130,627,572) shares of the Company (10 unlimited shares and 130,627,562 limited shares) representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to change the corporate name of the Company into Build Management SA Participations SCA.
2. Decision to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above change of corporate name of the Company.
3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The shareholders decide to change the corporate name of the Company into Build Management SA Participations SCA.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to amend article 1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Form - Corporate Name.** Between those present or hereabove represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles") is hereby formed under the name "Build Management SA Participations SCA" (the "Company")."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Build Participations SCA, une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.155128, constituée suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, du 18 août 2010 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2123, page 101885, en date du 8 octobre 2010. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial numéro 2421, page 116193, en date du 10 novembre 2010.

L'assemblée s'est ouverte par Madame Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant la présidente (la "Présidente").

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, la Présidente déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent trente millions six cent vingt sept mille cinq cent soixante douze (130.627.572) actions de la Société (10 actions de commandité et 130.627.562 actions de commanditaire) représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les actionnaires.

III.- Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été valablement informés de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décident unanimement de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer la dénomination sociale de la Société en Build Management SA Participations SCA.
2. Décision de modifier l'article 1 des Statuts afin de refléter le changement de dénomination précédent.
3. Divers

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination sociale de la Société en Build Management SA Participations SCA.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de "Build Management SA Participations SCA" (la «Société»)."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement deux mille Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011002956/118.

(110003016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Babylon King Kebab S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer, Z.I. Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 143.606.

L'an deux mille dix.

Le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur James SOMO SHAMANA, salarié, né à Zakho (Iraq), le 1^{er} décembre 1983, demeurant à L-3860 Schifflange, 48, rue de Noertzange,

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée BABYLON KING KEBAB S. à r.l., avec siège social à L-3850 Schifflange, 51, avenue de la Libération,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.606,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 73 du 13 janvier 2009,

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle de L-3850 Schifflange, 51, avenue de la Libération à L-4176 Esch/Alzette, 30, rue Jos Kieffer, Z.I. Lankelz, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Somo Shamana, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011002961/32.

(110003123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

GC Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 décembre 2010, les actionnaires ont accepté la démission de Jürgen Eberlein, avec adresse au 47, Höhenstrasse, 82229 Seefeld, Allemagne, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2011003127/12.

(110003075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Basic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.465.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011002965/22.

(110003010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Brown Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 75.637.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Antonio PEDRAZZOLI
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011002980/19.

(110002994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Renegade Productions, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4479 Soleuvre, 16, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg F 8.584.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. M. Percy Lallemand, demeurant à 10, rue de la Jeunesse Sacrifiée L-4950 Bascharage (L),
2. M. Jerry Kohn, demeurant à 30, rue Michel Weber L-9089 Ettelbruck (L),
3. M. Georges Lorang, demeurant à 16, Rues des Prés L-4479 Soleuvre(L),
4. Mme. Sybille Blitgen, demeurant à 17 rue Dr. Fr. Baclesse L-3215 Bettembourg (L).
5. M. Olaf Freitag, demeurant à 65, rte d'Erpeldange L-9518 Weidingen (L),

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Renegade Productions, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet toute activité ayant trait à la réalisation et à la distribution d'oeuvres cinématographiques.

Art. 3. L'association a son siège social à 16, Rues des Prés L-4479 Soleuvre. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Sa durée est illimitée, pour autant que le nombre de ses membres actifs ne soit pas inférieur à trois.

Art. 5. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 6. Renegade a.s.b.l. propose des activités éducatives et instructives dans le domaine de la production cinématographique à ses plus jeunes membres contribuant à un tournage (càd. ils/ elles pourront apprendre comment fonctionne une telle production de bout en bout -préproduction, tournage, postproduction - en y participant activement).

II. Exercice social

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

III. Membres

Art. 8. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne désirant apporter son soutien à l'a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Les décisions sont prises à la majorité simple. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 9. Le nombre minimum des membres associés est trois.

Art. 10. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 11. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est la plus haute autorité de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale se réunit une fois par an au moins avant le 1^{er} avril. A la suite de la demande écrite lui parvenant de la part d'un cinquième au moins des membres, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le délai d'un mois

Art. 14. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale ordinaire sont les suivantes:

- a) de modifier les statuts;
- b) de prononcer la dissolution de l'association;
- c) de nommer et de révoquer le conseil d'administration;
- d) d'approuver les rapports annuels, les budgets et les comptes et de donner décharge au conseil d'administration;
- e) de prendre toutes les décisions qui ne rentrent pas dans les limites des pouvoirs statutairement dévolus au conseil d'administration.

Art. 15. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents.

V. Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 9 au maximum, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 18. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association. Le trésorier et le président sont habilités à engager l'association par leur seule signature.

Art. 19. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 20. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 21. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 22. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 23. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 24. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 25. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions transitoires

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2011004582/96.

(110002953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Big Smile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.194.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011, LAC/2011/46, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BIG SMILE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich en date du 2 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 11 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 397 du 11 avril 2003.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 4 août 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2011 du 28 septembre 2010.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002974/25.

(110002960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

C & M - Capital and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.402.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C & M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 22 décembre 2010 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

COASTVILLE INC.

Le liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2011002985/22.

(110003135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.348.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.014.

—
- En date du 10 mai 2010, l'associé Cargill International, Inc., avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis a cédé la totalité de ses 80 348 000 parts sociales ordinaires à Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

- En date du 11 mai 2010, Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé la totalité de ses 80 348 000 parts sociales ordinaires à Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002990/16.

(110003074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**G.B.M. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. G.B.M. Holding S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.474.

—
L'an deux mil dix, le neuf décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «G.B.M. Holding S.A.» une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 17 décembre 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 82.474.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 08.30 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 29.000.-EUR (vingtneuf mille) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente-etun mille euros) à 60.000,-EUR (soixante mille euros) par l'émission de 2.900 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune.

2. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Changement de la forme de la société d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme et en conséquence changement de la dénomination de la société en G.B.M. S.P.F. et modification subséquente des articles 1, 4 et 17 des statuts.

4. Divers

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissent dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt-neuf mille euros (29.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante mille euros (60.000 EUR) par l'émission de deux mille neuf cents (2.900) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire et souscrites par l'actionnaire unique, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire, de sorte que la somme de vingt neuf mille euros (29.000 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence l'assemblée générale modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (EUR 60.000), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial avec maintien de la forme de société anonyme et en conséquence de changer la dénomination de la société en G.B.M. S.P.F. et de modifier subséquemment les articles 1^{er}, 4 et 17 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de «G.B.M. S.P.F.».

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

L'Assemblée déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 8.45 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, D.HOFFMANN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56245. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003121/87.

(110003157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2010

1. Suite à la nomination de certains membres du conseil de surveillance, les personnes suivantes ont été remplacées:
- Monsieur Aymar Belhomme de Franqueville, Directeur Juridique Groupe, né à F-Le Cannet le 6 juillet 1964, demeurant à F-59000 Lille, 34 rue de la Louvière,
 - Monsieur Julien Bouchequet, Contrôleur Financier Groupe, né à F- Dunkerque le 23 mai 1974, demeurant à F-62120 Aire-sur-La-Lys, 38 rue d'Alsace Lorraine,
 - Madame Alexandra Burzminska, Directeur de magasin LM Pologne, née à F-Lille le 19 novembre 1974, demeurant à F-59310 Coutiches, 650 rue des Ramoniers

Signature.

Référence de publication: 2011003144/16.

(110003160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Cannel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.791.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003003/22.

(110003018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Eurovillage Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.106.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Michaël ZIANVENI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003086/18.

(110003178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Manuella Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.857.

—
Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire le 31 juillet 2009, le mandat de commissaire a été repris par la société BDO AUDIT, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg issue de la scission. Le mandat de commissaire de BDO AUDIT prendra fin en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Joris Dekeyser

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011019326/14.

(110022735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Fincorp Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.757.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur A

- Monsieur Isaac TRUZMAN
- Monsieur Gilberto SANDRETTO
- Monsieur Giovanni COTTA

Administrateur B

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est Monsieur Michele ROMERIO.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003111/23.

(110003179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Gifin Dower Property SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.569.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l. dont le siège social est au 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003134/19.

(110003148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Regus plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.159.

—
Il est porté à la connaissance de tous que M. Ulrich Ogiermann a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011003359/12.

(110003215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Holmani, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.731.

—
L'an deux mil dix, le huit décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «HOLMANI» une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 783 du 19 avril 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 113.731.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1) Changement de la forme de la société d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme et en conséquence modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts.

2) Ajout d'un nouvel article 18 aux statuts de la société qui remplace la disposition générale originairement prévue lors de la constitution de la société qui aura alors la teneur suivante:

« **Art.18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial avec maintien de la forme de société anonyme et en conséquence de modifier subséquemment les articles 1 et 4 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de HOLMANI .»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel article 18 aux statuts de la société qui remplace la disposition générale originairement prévue lors de la constitution de la société qui aura alors la teneur suivante:

« **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

L'Assemblée déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 18.30 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR (neuf cent cinquante euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, D.HOFFMANN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56244. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003152/75.

(110003109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Mediterranee Investors Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 03 février 2011 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Mohammed HARIRI, né le 09 novembre 1958 à Sidon, Liban, demeurant à California Street, RL, Ras Beirut, Liban

- Madame Nazek HARIRI, née le 20 avril 1947 à Owdeh, Liban, demeurant à Rue Koraietem, RL, Beirut, Liban

- Monsieur Basile YARED, né le 07 novembre 1948 à Beirut, Liban, demeurant à Ghazal Tower, RL, Beirut, Liban.

Est réélu, Réviseur d'Entreprises pour la même période:

- DELOITTE SA., avec siège social au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011019329/20.

(110022499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

HS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.572.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Paolo DI FILIPPO

- Monsieur Michaël ZIANVENI

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003161/18.

(110003150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.055.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

SPCP Luxembourg LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 615 South Dupont Highway Dover, DE 19901, United States of America,

duly represented by Mrs. Carole Noblet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 14 December 2010.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall assume the name of “SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.”

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers.

In the event that the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred euro (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager (s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“cause légitime”).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers.

The manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the power to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The Company shall and hereby does, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify each manager from and against any and all claims, demands, liabilities, costs, expenses, damages, losses, suits, proceedings and actions, whether judicial, administrative, investigative or otherwise, of whatever nature, known or unknown, liquidated or unliquidated (“Claims”), that may accrue to or be incurred by any manager, or in which any manager may become involved, as a party or otherwise, or with which any manager may be threatened, relating to or arising out of the investment or other activities of the Company, or activities undertaken in connection with the Company, or in connection with carrying out his or her duty as a manager, including amounts paid in satisfaction of judgments, in compromise or as fines or penalties, and counsel fees and expenses incurred in connection with the preparation for or defense or disposition of any investi-

gation, action, suit, arbitration or other proceeding (a "Proceeding"), whether civil or criminal (all of such Claims and amounts covered by this article 17, and all expenses referred to in the following paragraph, are referred to collectively as "Damages") and whether or not the manager continues to be a manager of the Company at the time that any Damages are paid, except to the extent that it shall have been determined ultimately by a court of competent jurisdiction that such Damages arose primarily from the Disabling Conduct (as defined hereafter) of such manager. For the purpose of this article, "Disabling Conduct" shall mean, with respect to any manager, fraud, willful misfeasance, conviction of a felony, a willful violation of law having a material adverse affect on the Company or the shareholder(s) of the Company, gross negligence or reckless disregard of duties as a manager of the Company.

The reasonable expenses incurred by a manager in defense or settlement of any Claim that may be subject to a right of indemnification hereunder may be advanced by the Company to such manager prior to the final disposition thereof upon receipt of an undertaking by or on behalf of the manager to repay such amount if it shall be determined ultimately by a court of competent jurisdiction that the manager is not entitled to be indemnified hereunder.

Promptly after receipt by a manager of notice of the commencement of any Proceeding, such manager shall, if a claim for indemnification in respect thereof is to be made against the Company, give written notice to the Company of the commencement of such Proceeding, provided that the failure of any manager to give notice as provided herein shall not relieve the Company of its obligations under this article 17, except to the extent that the Company is actually prejudiced by such failure to give notice. In case any such Proceeding is brought against a manager (other than a derivative suit in right of the Company), the Company will be entitled to participate in and to assume the defense thereof to the extent that the Company may wish, with counsel reasonably satisfactory to such manager. After notice from the Company to such manager of the Company's election to assume the defense thereof, the Company will not be liable for expenses subsequently incurred by such manager in connection with the defense thereof. The Company will not consent to entry of any judgment or enter into any settlement that does not include as an unconditional term thereof the giving by the claimant or plaintiff to such manager of a release from all liability in respect to such Claim. The right of any manager to the indemnification provided herein shall be cumulative with, and in addition to, any and all rights to which such manager may otherwise be entitled by contract or as a matter of law or equity and shall extend to such manager's successors, assigns and legal representatives.

Notwithstanding any of the foregoing to the contrary, the provisions of this article 17 shall not be construed so as to provide for the indemnification of a manager for any liability to the extent (but only to the extent) that such indemnification would be in violation of applicable law or that such liability may not be waived, modified or limited under applicable law, but shall be construed so as to effectuate the provisions of this article 17 to the fullest extent permitted by law.

Art. 18. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company have been subscribed by SPCP Luxembourg LLC, as aforementioned, for a total subscription price of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000), allocated as follows:

- Twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will be allocated to the share capital of the Company; and
- Two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500) will be allocated to the share premium account of the Company.

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1 The registered office of the Company shall be 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2 The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mrs. Kiowa Kosche (born Matthews), Associate Counsel, born on 4 November 1974 in Chapel Hill, North Carolina, USA, with professional address at c/o Silver Point Capital, 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, USA,
 - Mr. Llywellyn E. (Jeremy) Jones, Financing Associate, born on 10 October 1983 in Santa Monica, California, USA, with professional address at c/o Silver Point Capital, 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, USA,
 - Mr. Frederik Kuiper, account manager, born on 9 November 1974 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg,
 - Mr. Jorrit Crompvoets, account manager, born on 16 May 1976 in Voorst, Netherlands, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

SPCP Luxembourg LLC, une limited liability company constituée au et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 615 South Dupont Highway Dover, DE 19901, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 14 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ayant la capacité comme dit ci-avant, ont dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Notamment, la Société pourra fournir aux sociétés dans le cadre de son portefeuille de participation les services nécessaires pour leur administration, contrôle et développement. A cette fin, la Société pourra demander et recevoir l'assistance d'autres conseillers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le conseil de gérance établit que des événements politiques ou militaires extraordinaires ont eu lieu ou sont imminents et qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société au lieu de son siège social ou sur les moyens de communication entre cet établissement et des tiers à l'étranger, le siège social sera temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète des circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert temporaire, restera un entité Luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (1 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés, fixant la durée du mandat du/des gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas d'une pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux membres.

Le gérant / conseil de gérance peut attribuer des pouvoirs spéciaux par procuration par acte authentique ou par mandat sous seing privé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Le conseil de gérance devra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, si il y en a plus d'un, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le secrétaire ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Dans les limites légales autorisées, la Société indemniserà et sera tenue à l'égard de tout gérant de toutes revendications, demandes, dettes, de tous frais et dépens, dommages, pertes, procès et actions, judiciaires, administratifs, d'enquête ou autres, de quelque nature que ce soit, connus ou non connus, liquidés ou non liquidés (les «Revendications») qui pourraient revenir à ou être encourus par tout gérant, ou dans lesquels un gérant serait impliqué, en tant que partie ou autrement, ou desquels un gérant serait menacé, relatifs à ou résultant de l'investissement ou d'autres activités de la Société, ou activités faites en rapport avec la Société, ou en rapport avec l'exercice de sa fonction de gérant, y compris des montants payés pour l'exécution de jugements, des montants transigés ou payés au titre d'amende ou de pénalité, et des honoraires et charges exposés pour la préparation ou pour la défense ou pour la demande de toute enquête, action, tout procès, arbitrage ou autre procédure (une «Procédure»), civile ou criminelle (toutes ces Revendications et montants couverts par l'article 17, et toutes les dépenses décrites dans le paragraphe suivant seront désignées comme «Dommages»), que le gérant soit toujours un gérant de la Société ou non au moment où un Dommage est payé, exception faite dans le cas où une juridiction compétente aurait jugé en dernier ressort que ce Dommage résultait du Comportement Fautif (tel que défini ci-après) du gérant. Pour les besoins de cet article, le Comportement Fautif désigne, pour un gérant, la fraude, la faute intentionnelle, la condamnation pénale, la violation intentionnelle de la loi portant préjudice à la Société ou aux actionnaires de la Société, la faute ou négligence grave ou manquement téméraire à ses obligations en tant que gérant de la Société.

Les dépenses encourues de façon raisonnable par un gérant pour la défense ou le règlement de toute Revendication qui pourraient être soumises au droit d'indemnisation dans le sens de cet article pourront être avancées par la Société au gérant avant leur disposition effective sur réception d'un engagement par ou au nom du gérant de repayer ce montant s'il est jugé en dernier ressort par une juridiction compétente que le gérant n'était pas fondé à être indemnisé.

Dès réception par un gérant de la notification de l'introduction de toute Procédure, ledit gérant devra, si une demande d'indemnisation peut être faite envers la Société conformément aux dispositions de cet article, notifier par écrit à la Société l'introduction d'une telle Procédure, pourvu que la défaillance du gérant à délivrer la notification prévue par cet

article ne dégage pas la Société de ses obligations prévu à l'article 17, sauf dans la mesure où la Société a subi un préjudice d'une telle défaillance à délivrer la notification. Au cas où cette Procédure est intentée contre un gérant (autre qu'un dérivative suit au nom de la Société), la Société aura le droit de participer à et d'assurer la défense dans la mesure où la Société le souhaite, avec l'assistance d'un conseil qui satisfait aux exigences du gérant. Après notification par la Société du gérant de son choix pour assurer la défense, la Société ne sera pas tenue des dépenses encourues subséquemment par ce gérant relatives à la défense. La Société ne consentira pas d'entrer dans tout jugement ou d'entrer dans toute transaction qui ne comprenne pas comme terme inconditionnel l'accord d'une décharge de toute responsabilité en rapport avec la Revendication par le demandeur ou plaignant au gérant. Le droit d'un gérant à l'indemnisation prévue par cet article sera cumulatif avec, et en plus de, tous droits auxquels un gérant aurait autrement droit du fait d'un contrat, de la loi ou de l'équité et sera étendu aux successeurs, cessionnaires et représentants légaux du gérant.

Sans préjudice de ce qui précède, les dispositions de l'article 17 ne doivent pas être interprétées comme prévoyant une indemnisation au gérant de toute responsabilité dans la mesure où (mais seulement dans la mesure où) cette indemnisation serait contraire à la loi applicable ou lorsque le gérant ne peut renoncer, modifier ou limiter sa responsabilité selon la loi applicable, mais doivent être interprétées comme jouant dans le sens le plus large permis par la loi.

Art. 18. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 21. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par la société SPCP LUXEMBOURG LLC, susmentionnée, pour un montant total de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR), affecté de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) seront affectés au capital social de la Société; et
- Deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500 EUR) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Kiowa Kosche (née Matthews), Associate Counsel, née le 4 novembre 1974 à Chapel Hill, North Carolina, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à c/o Silver Point Capital, 2 Greenwich Plaza, 1^{er} étage, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Llywellyn E. (Jeremy) Jones, Financing Associate, né le 10 octobre 1983 à Santa Monica, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à c/o Silver Point Capital, 2 Greenwich Plaza, 1^{er} étage, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Frederik Kuiper, Account Manager, né le 9 novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

- Monsieur Jorrit Cromptoets, Account Manager, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58897. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

-POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006943/414.

(110007519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

I.T.I. Industrial Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.640.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Madame Nicole THOMMES

- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003164/18.

(110003151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Topinambour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 92.591.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 janvier 2011:

1. Acceptation de la démission de

- La société Fidesco S.A.,
au poste d'administrateur de la Société;

2. Acceptation des démissions de

- Monsieur Luc Braun,
- Monsieur Horst Schneider,
aux postes d'administrateurs et d'administrateurs-délégués de la Société;

3. Nominations de

- Madame Marie Bena, Maître en droit, née le 3 janvier 1978 à Brou-Sur-Chantereine (France), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,
- Monsieur Nicolas Bernardy, Licencié en droit, né le 12 février 1982 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,
- Monsieur Jean-Luc Verstraete, né le 7 octobre 1956 à Halluin (France), demeurant à F-59250 Halluin (France), 87, chemin de Tournai,
aux postes d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

4. Acceptation de la démission de:

- la société Euraudit SARL,
au poste de commissaire aux comptes de la Société,

5. Nomination de:

- la société International Corporate Services (Luxembourg) SARL, établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch,
au poste de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017,

6. Transfert du siège social de la Société du n°16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg au n°10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg,

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011019367/36.

(110022746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Immorod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.244.

—
L'an deux mil dix, le huit décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme "MATSUCOM S.A.", établie et ayant son siège social à 117, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19.249,

ici représentée par Mademoiselle Céline UMBDENSTOCK, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 08 décembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Immorod S.à r.l." avec siège social à L1143 Luxembourg, 2, rue Astrid,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1921 en date du 05 août 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 140.244. Laquelle associée unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique transfère le siège social de la société vers L-4831 Rodange, 152 route de Longwy et modifie en conséquence l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Rodange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.»

Déclaration

La comparante déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à huit cents Euros (800.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.UMBDENSTOCK, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56242. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003184/45.

(110003130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Crèche Les Petits Curieux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 3, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 157.910.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Fátima Raquel LIMA TEIXEIRA, éducatrice, née à Lordelo do Ouro (Portugal), le 17 février 1984, demeurant à L-4697 Lasauvage, 160, rue des Passeurs et

2) Monsieur Luis Miguel PEREIRA DE CARVALHO, délégué commercial, né à Oliveira de Frades (Portugal), le 21 septembre 1977, demeurant à L-4697 Lasauvage, 160, rue des Passeurs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Crèche Les Petits Curieux».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche ou d'un foyer de jour pour enfants.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Dippach

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront 2010 24 47353 ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Mme Fátima Raquel LIMA TEIXEIRA, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- M. Luis Miguel PEREIRA DE CARVALHO, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

- Mme Fátima Raquel LIMA TEIXEIRA, prénommée.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

2.- L'adresse de la société est fixée au L-4995 Schouweiler, 3, rue de la Colline.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.R.LIMA TEIXEIRA, L.M.PEREIRA DE CARVALHO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57502. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004173/117.

(110004073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

International Markets Agency SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 27.569.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl démissionne avec effet au 21/12/2010 de sa fonction de commissaire aux comptes de la société INTERNATIONAL MARKETS AGENCY SA inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B27.569

Pour Fidu-Concept Sàrl

Référence de publication: 2011003200/11.

(110003013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Infotech Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.691.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Michaël ZIANVENI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003188/18.

(110003152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.454.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Gérald Job
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux!Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003203/18.

(110003153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Ipsos Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 05 janvier 2011 que:

- Monsieur Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- A été élue à la fonction d'Administrateur unique en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fes (Maroc) le 22/10/1966, demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011003206/17.

(110003172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Sogephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 141.873.

—
EXTRAIT

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

- Les démissions de Messieurs Patrick Moinet, Benoît Bauduin et Olivier Liégeois en tant qu'administrateurs ont été acceptées;

- La décision de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs, a été prise:

* Monsieur Francesco Abbruzzese, directeur, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576;

* Monsieur Alexandre Bardot, juriste, né le 7 octobre 1972 à Troyes (France), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576 Luxembourg;

* Madame Florence Dages-Bardot, expert-comptable, née le 13 février 1975 à Paris (France), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1576 Luxembourg.

- La décision de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg vers le 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a été prise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011019923/25.

(110022887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

M.S.A. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 60.618.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 09 Mai 2010 à 11 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée accepte la démission de deux Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant au 36, Rue Op Hals -L- 3376 Leudelage.

- SUPRIMMO S.A., société avec siège social au 76, Rue Haard -L- 4970 Bettange-sur-Mess, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 56846.

- L'Assemblée élit en remplacement:

- SGF International S.A., société avec siège social au 2, Rue Astrid -L- 1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B6466.

- Monsieur Frankie KLINKERT, administrateur de sociétés, né le 23 février 1971 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant au 1, Fassburgergronn -L- 3317 Bergem.

2- Réélection d'un membre du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de six ans:

- Monsieur Gilbert JOST, administrateur de sociétés, né le 20 juin 1952 à Schiffange (Luxembourg), demeurant au 76, Rue Haard -L- 4970 Bettange-sur-Mess (Luxembourg).

3- L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

AACO Sàrl, société avec siège social au 28, Rue Goethe -L- 1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 88833.

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- SUPRIMMO S.A., société avec siège social au 76, Rue Haard -L- 4970 Bettange-sur-Mess, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 56846.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

3- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Gilbert JOST, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Le mandat de l' Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011019909/36.

(110023025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Kaori Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.829.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2010, enregistré à Mersch, le 20 décembre 2010, Relation : MER/2010/2431, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-8211 Mamer, 53, Route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2011.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011003213/18.

(110003051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Titan (Germany) I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.359.

—
En date du 16 décembre 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Titan (Germany) S.à r.l., avec siège social au 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a cédé 44 parts sociales à Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.
- l'associé Titan (Germany) S.à r.l., précité, a cédé 56 parts sociales à Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., précité, détient 44 parts sociales
- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., précité, détient 56 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003448/19.

(110003006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

LeClair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

—
Lors du conseil d'administration tenu en date du 22 décembre 2010, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Marie-Laurence Lambert, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2010
- cooptation de Annie Frénot avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet au 22 décembre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003225/15.

(110003076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Lab Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.734.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003229/18.

(110003154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

—
In the year two thousand ten, on the twenty-second of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GGP Greenfield S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered at the Luxembourg trade and companies register under the number B 148 720 (the Company),

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, maître en droit, from Etude Notaire Elvinger, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company (the Board) dated 22 November 2010 (the Resolutions).

A copy of an extract of the minutes of the Resolutions signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Board of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 October 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 2163 of 5 November 2009 and of which the articles of association have been amended for the last time on 31 August 2010 pursuant to a deed of Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 2315 of 28 October 2010.

2. The Article 8 of the Articles of Association of the Company (the Articles) states as follows:

" **Art. 8. Shares.**

Section 1. Shares

8.1 The Shares shall be in registered form (actions nominatives).

8.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

8.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any two Directors.

8.4 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Section 2. Share premium

8.5 In addition to the share capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its par value is deposited. The share premium shall be booked on an unavailable reserve and shall be treated as share capital for the purpose of a distribution to the Shareholders.

Section 3. Profit Sharing

8.6 The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 27 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

8.7 Each of the Preferred Shares shall confer upon the holders thereof the right, in priority to the payment of dividends to the holders of any other Shares, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed, annual, cumulative, preferential cash dividend (the Preferred Dividend) of 0.01 per cent. of the sum of: (a) the nominal value of the relevant share; plus (b) the amount of any accrued but unpaid Preferred Dividends on the relevant share.

Section 4. Voting rights

8.8 Each A3 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

8.9 Save as otherwise provided for by the Law or the Articles, no voting rights are attached to the Preferred Shares.

Section 5. Issuance of new Shares

8.10 60,000 B1 Shares and 881,898 B2 Shares shall remain reserved for issue to persons (not being Managers or B Shareholders or Relatives of, or persons connected to, Managers or B Shareholders) who are Group Employees key to the business of the Group, in such proportions, at such times and on such terms as may from time to time be determined by the Board or as otherwise delegated by the Board by way of a resolution of the Board or as determined in an agreement entered into by the Company.

8.11 Subject to Articles 8.12, 8.13, 8.14 and 8.15, where an issue of Shares (or rights to subscribe for or convert securities into Shares) is approved in accordance with these Articles, before issuing any Shares, or granting any rights to subscribe for or convert securities into Shares, the Company shall offer them to every Participating Shareholder (save as set out in Article 9.25 below) (the Offer). The Offer shall be made by notice stating the number or amount of Shares (or rights to Shares) being offered, the price at which they are being offered (the Offer Price) and any other terms of the Offer. The Offer shall remain open for the period (being not less than 14 (fourteen) calendar days) specified in the notice. The Company shall, subject to Article 8.12, issue Shares or grant the rights to those Participating Shareholders who apply for them and (in the case of competition) as far as practicable in proportion to the number of the Participating Shares held by them respectively, but so that an applicant shall not be allotted or granted more Shares or rights than the number for which he has applied. Any Share or right not taken up under the Offer may, at any time up to 3 (three) months after the expiry of the Offer, be issued or granted by the Company at such price (being not less than the Offer Price), on such terms (being no less favourable to the Company than the terms of the Offer), in such manner, designated in such class and to such persons as the GGP Parent Board (with the written consent of at least one GGP Parent A Director) and the Board (with the written consent of at least one A Director) determines.

8.12 Subject always to Article 8.15, any Shares issued to a Participating Shareholder pursuant to Article

8.11 above (including following the exercise of a right to subscribe for or convert securities into Shares offered in accordance with Article 8.11 above, but excluding the issue of any A3 Ordinary Shares arising upon the exercise of the Warrants) shall immediately prior to such issue be designated as Participating Shares of the same class as is then held by that Participating Shareholder and, where such Participating Shareholder holds more than one class of Participating Shares, such issued Shares shall be designated into each such class in the respective proportions of one class to another as is then held by such Participating Shareholder.

8.13 Article 8.11 shall not apply:

- 1) to any issue of Shares made as part of a Listing;
 - 2) to the issue of any A3 Ordinary Shares arising upon the exercise of the Warrants;
 - 3) to an issue of any B Shares pursuant to Article 8.10;
 - 4) to an issue of Shares arising upon the exercise of rights to subscribe for, or convert securities into, those Shares;
- and
- 5) if the holders of at least 75 per cent. of the A3 Ordinary Shares consent otherwise.

8.14 Where persons hold rights to subscribe for Shares which entitle them to be offered a participation in an issue or grant of the type specified in Article 8.11 (or which would entitle them to subscribe for more Shares were they not offered such a participation) the requirements for the Offer specified in 8.11 shall be modified in such manner as the

Board (with the written consent of the A Director) may deem reasonably necessary or desirable in order to accommodate the rights of such persons.

8.15 No A Shares may be allotted or issued, and no rights to subscribe for or convert securities into A Shares may be issued or granted, to a Manager at any time.

Section 6. Repurchase of Shares

8.16 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

8.17 The Company shall be authorised to issue redeemable shares in accordance with Article 49-8 of the Law.

Section 7. Authorised share capital

8.18 The authorised capital of the Company is set at EUR 34,596.289 (thirty-four thousand, five hundred and ninety-six Euro two hundred and eighty-nine thousandth of a Euro) comprising (in addition to the Shares currently in issue) 2,052,798 (two million, fifty two thousand, seven hundred and ninety-eight) A3 Ordinary Shares, 60,000 (sixty thousand) B1 Preferred Shares and 881,898 (eight hundred and eighty-one thousand, eight hundred and ninety eight) B2 Preferred Shares, and the Board is authorised to issue such new Shares, within the limits of the authorised share capital in order to satisfy the Company's obligations under the Warrants (in respect of the A3 Ordinary Shares) or otherwise in accordance with Article 8.10 (in respect of the B Shares).

8.19 The Board is authorised and instructed to render effective such increases of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on the Restructuring Completion Date and expiring on the fifth anniversary of the Restructuring Completion Date for any authorised Shares which have not yet been subscribed; the Board shall decide to issue Shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such Shares.

8.20 The Board is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid Shares to Shareholders in lieu of dividends.

8.21 The Board is further authorised to issue warrants, convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into Shares under the conditions to be set by the Board.

8.22 The Board is further authorised to create and issue within the limits set by the Company's authorised share capital warrants exercisable entitling their holders to subscribe for new Shares under the conditions to be set by the Board.

8.23 Each time the Board shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 7 above shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

8.24 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with Article 32-3 (5) of the Law, the Board is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for a period of 5 (five) years."

3. In the Resolutions and in accordance with the article 8 of the Articles, the Board inter alia:

(i) resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 784.915 (seven hundred and eighty four Euro nine hundred and fifteen thousandth of a Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,758.576 (thirty one thousand seven hundred and fifty eight Euro and five hundred and seventy six thousandth of a Euro), represented by 31,758,576 (thirty one million seven hundred fifty eight thousand five hundred and seventy six) shares with a par value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, which are divided into:

a) 2,500,000 (two million, five hundred thousand) A1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

b) 2,500,000 (two million and five hundred thousand) A2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

c) 22,934,001 (twenty two million nine hundred and thirty four thousand and one) A3 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

d) 1,469,830 (one million four hundred and sixty nine thousand eight hundred and thirty) A4 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

e) 150,000 (one hundred and fifty thousand) B1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

f) and 2,204,745 (two million two hundred and four thousand seven hundred and forty-five) B2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, to EUR 32,543.491 (thirty two thousand five hundred and forty three Euro and four hundred and ninety one thousandth of a Euro), represented by 32,543,491 (thirty two million five hundred forty three thousand four hundred and ninety one) shares with a par value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, which are divided into:

a) 2,500,000 (two million, five hundred thousand) A1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

b) 2,500,000 (two million and five hundred thousand) A2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

c) 22,934,001 (twenty two million nine hundred and thirty four thousand and one) A3 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

d) 1,469,830 (one million four hundred and sixty nine thousand eight hundred and thirty) A4 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

e) 200,000 (two hundred thousand) B1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

f) and 2,939,660 (two million nine hundred and thirty nine thousand six hundred and sixty) B2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each,

by way of the creation and issuance of 50,000 (fifty thousand) B1 Preferred Shares and 734,915 (seven hundred and thirty four thousand nine hundred and fifteen) B2 Preferred Shares (the New Shares) of the Company with a par value of 0.001 EUR (one thousandth of a Euro) per share and a subscription price of 0.001 EUR (one thousandth of a Euro) per share, with immediate effect;

(ii) resolves to accept and record the following subscription to and full payment by way of a payment in cash of the 50,000 (fifty thousand) B1 Preferred Shares and 734,915 (seven hundred and thirty four thousand nine hundred and fifteen) B2 Preferred Shares newly issued, in accordance with the terms of the subscription letters issued by the shareholders Mr Volker Pruschke, Mr Michael Kullberg, Mr Massimo Bottacin, Mr Claudio Gallana and Mr Raimondo Hippoliti (the Shareholders) dated as of the date hereof, which have been presented to the Board:

SUBSCRIBER	SHARES	CONTRIBUTION (in EUR)
Mr Volker Pruschke	10,000 B1 Preferred Shares	10.00
Mr Volker Pruschke	146,983 B2 Preferred Shares	146.983
Mr Michael Kullberg	10,000 B1 Preferred Shares	10.00
Mr Michael Kullberg	146,983 B2 Preferred Shares	146.983
Mr Massimo Bottacin	10,000 B1 Preferred Shares	10.00
Mr Massimo Bottacin	146,983 B2 Preferred Shares	146.983
Mr Claudio Gallana	10,000 B1 Preferred Shares	10.00
Mr Claudio Gallana	146,983 B2 Preferred Shares	146.983
Mr Raimondo Hippoliti	10,000 B1 Preferred Shares	10.00
Mr Raimondo Hippoliti	146,983 B2 Preferred Shares	146.983
TOTAL:	784,91	784.915

(iii) acknowledges that proper evidence of the payment of the subscription amount for the 50,000 (fifty thousand) B1 Preferred Shares and 734,915 (seven hundred and thirty four thousand nine hundred and fifteen) B2 Preferred Shares, representing EUR 784.915 (seven hundred eighty four Euro and nine hundred fifteen thousandth of a Euro) (the Subscription Amount), by the Shareholders on December 2010 on the Company's bank account has been given to the Board;

(iv) resolves that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of the payment of the Subscription Amount be given to the Luxembourg public notary which shows that the Subscription Amount is available to the Company so as to allow the Luxembourg public notary to record that the 50,000 (fifty thousand) B1 Preferred Shares and 734,915 (seven hundred and thirty four thousand nine hundred and fifteen) B2 Preferred Shares issued to the Shareholders are fully paid up by payment in cash to the Company, and

(v) resolves to authorise and empower Mrs Rachel UHL, from Etude Notaire Elvinger, to record the above share capital increase and the issuance of 50,000 (fifty thousand) B1 Preferred Shares and 734,915 (seven hundred and thirty four thousand nine hundred and fifteen) B2 Preferred Shares to the Shareholders, to amend the Articles accordingly, to amend the share register of the Company, and to do any and all formalities which may be necessary and proper in connection therewith.

4. The New Shares have been subscribed and paid up by the Shareholders at a subscription price of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) per share.

5. All the New Shares have been subscribed and paid up in cash by the Shareholders; the total sum of EUR 784.915 (seven hundred eighty four Euro and nine hundred fifteen thousandth of a Euro) has been made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

6. The contributions in cash so made in an aggregate amount of EUR 784.915 (seven hundred and eighty four thousand Euro nine hundred and fifteen thousandth of a Euro) to the Company are allocated to the nominal share capital account of the Company for an amount of EUR 784.915 (seven hundred and eighty four thousand Euro nine hundred and fifteen thousandth of a Euro).

7. As a consequence of the share capital increase of the Company, paragraph 1 of article 7 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" Art. 7. Issued capital.

7.1 The issued share capital is set at EUR 32,543,491 (thirty two thousand five hundred forty three Euro four hundred and ninety one thousandth of a Euro), represented by 32,543,491 (thirty two million five hundred forty three thousand four hundred and ninety one) shares with a par value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, which are divided into 2,500,000 (two million, five hundred thousand) A1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 2,500,000 (two million and five hundred thousand) A2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 22,934,001 (twenty two million nine hundred and thirty four thousand and one) A3 Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 1,469,830 (one million four hundred and sixty nine thousand eight hundred and thirty) A4 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each, 200,000 (two hundred thousand) B1 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each and 2,939,660 (two million nine hundred thirty nine thousand six hundred and sixty) B2 Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.001 (one thousandth of a Euro) each."

8. The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GGP Greenfield S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 148720 (la Société),

Représentée par Madame Rachel Uhl, maître en droit, de l'Etude Notaire Elvinger, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), daté du 22 novembre 2010, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé:

1. La société a été constituée suivant acte reçu de Maître Elvinger le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2163 du 5 novembre 2009, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 31 août 2010, publiés au Memorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 2315 du 28 octobre 2010.

2. L'Article 8 des statuts coordonnés de la Société (les Statuts) mentionnent ce qui suit:

" Art. 8. Actions.

Section 8. Actions

8.1 Les Actions sont nominatives.

8.2 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social, où il sera disponible pour consultation par les Actionnaires. Ce registre indique le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les sommes payées au titre de chacune de ces Actions, ainsi que les transferts d'Actions éventuels et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans le registre.

8.3 Des certificats établissant ces inscriptions pourront être délivrés aux Actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux Administrateurs.

8.4 La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société aurait le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'Action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou, entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

Section 2. Prime d'émission

8.5 En plus du capital social, il peut exister un compte de prime d'émission sur lequel est déposé le montant des primes versées au titre des Actions en sus de leur valeur nominale. La prime d'émission est comptabilisée dans les réserves non distribuables et est traitée comme capital social pour les besoins des distributions aux Actionnaires.

Section 3. Partage des bénéfices

8.6 Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont affectés de la manière décrite à l'Article 27 chaque année où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividende.

8.7 Chacune des Actions de Préférence confère à ses détenteurs le droit, en priorité sur le paiement de dividende aux détenteurs des autres Actions, de recevoir, sur les bénéfices de la Société disponibles pour distribution sous forme de dividende, un dividende fixe, annuel, cumulatif et privilégié en numéraire (le Dividende Privilégié) égal à 0.01 pour-cent de la somme: (a) de la valeur nominale de l'action concernée; et (b) du montant des Dividendes Privilégiés courus mais impayés au titre de l'action concernée.

Section 4. Droits de vote

8.8 Chaque Action Ordinaire A3 confère à son détenteur une voix sur toutes les matières sur lesquelles les Actionnaires ont le droit de voter.

8.9 Sauf disposition contraire de la Loi ou des Statuts, aucun droit de vote n'est attaché aux Actions de Préférence.

Section 5. Émission de nouvelles Actions

8.10 60,000 Actions B1 et 881,898 Actions B2 restent réservées en vue de leur émission en faveur de personnes (à l'exclusion des Gérants ou des Actionnaires B, ou de leurs Parents ou personnes liées) qui sont des Employés du Groupe considérés comme essentiels à l'activité du Groupe, dans les proportions, au moments et aux conditions que le Conseil peut fixer en temps voulu ou déléguer par voie de résolution du Conseil ou tels que déterminées par un contrat signé par la Société.

8.11 Sous réserve des Articles 8.12, 8.13, 8.14 et 8.15, lorsqu'une émission d'Actions (ou de droits de souscription ou de conversion de titres en Actions) est approuvée conformément aux présents Statuts, avant l'émission d'Actions, ou l'octroi de droits de souscription ou de conversion de titres en Actions, la Société les offre à l'ensemble des Actionnaires Participants (sauf disposition contraire de l'Article 9.25 ci-dessous) (l'Offre). L'Offre s'effectue par voie de notification indiquant le nombre ou le montant des Actions (ou des droits sur les Actions) offertes, le prix auquel elles sont offertes (le Prix d'Offre) et les autres conditions de l'Offre. L'Offre reste ouverte pendant la période indiquée dans la notification (cette période n'étant pas inférieure à 14 (quatorze) jours calendaires). Sous réserve de l'Article 8.12, la Société émet les Actions ou octroie les droits aux Actionnaires Participants qui en font la demande et (en cas de concurrence) de manière aussi proportionnelle que possible au nombre d'Actions Participatives qu'ils détiennent respectivement, mais de telle sorte qu'aucun souscripteur ne reçoive un nombre d'Actions ou de droits supérieur à celui qu'il a demandé. Les Actions ou droits qui n'ont pas été souscrits aux termes de l'Offre peuvent, à tout moment du délai de 3 (trois) mois suivant l'expiration de l'Offre, être émis ou octroyés par la Société au prix (qui ne sera pas inférieur au Prix d'Offre), aux conditions (qui ne seront pas moins favorables pour la Société que les conditions de l'Offre), de la manière, dans les catégories et en faveur des personnes déterminés par le Conseil de la Société Mère GGP (avec l'accord écrit d'au moins un Administrateur A de la Société Mère GGP) et le Conseil (avec l'accord écrit d'au moins un Administrateur A).

8.12 Sous réserve toujours de l'Article 8.15, les Actions émises en faveur d'un Actionnaire Participant conformément à l'Article 8.11 ci-dessus (y compris après l'exercice d'un droit de souscription ou de conversion de titres en Actions offert conformément à l'Article 8.11 ci-dessus, mais à l'exclusion de l'émission d'Actions Ordinaires A3 résultant de l'exercice des Warrants) sont, juste avant leur émission, désignées comme Actions Participatives de la même catégorie que celles que détient l'Actionnaire Participant et, lorsque cet Actionnaire Participant détient plusieurs catégories d'Actions Participatives, les Actions émises sont désignées dans chacune de ces catégories selon les proportions respectives que chacune de ces catégories représente par rapport aux autres, telles qu'elles sont alors détenues par cet Actionnaire Participant.

8.13 L'Article 8.11 ne s'applique pas:

- 1) à une émission d'Actions effectuée dans le cadre d'une Admission à la Cote;
- 2) à une émission d'Actions Ordinaires A3 résultant de l'exercice des Warrants;
- 3) à une émission d'Actions B conformément à l'Article 8.10;
- 4) à une émission d'Actions découlant de l'exercice de droits de souscription, ou de conversion de titres en ces Actions;

et

- 5) si les détenteurs d'au moins 75 % (soixante-quinze pour-cent) des Actions Ordinaires A3 y consentent.

8.14 Lorsque des personnes détiennent des droits de souscription d'Actions permettant de se voir offrir une participation à une émission ou à un octroi du type stipulé à l'Article 8.11 (ou qui leur permettrait de souscrire un plus grand nombre d'Actions si cette participation ne leur était pas offerte), les exigences relatives à l'Offre stipulées à l'Article 8.11 sont modifiées de la manière que le Conseil (avec l'accord écrit de l'Administrateur A) peut juger raisonnablement nécessaire ou souhaitable afin de tenir compte des droits de ces personnes.

8.15 À aucun moment une Action A ne peut être attribuée ou émise, et un droit de souscription ou de conversion de titres en Actions A ne peut être émis ou octroyé, en faveur d'un Gérant.

Section 6. Rachat d'Actions

8.16 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

8.17 La Société est autorisée à émettre des actions rachetables conformément à l'Article 49-8 de la Loi.

Section 7. Capital social autorisé

8.18 Le capital social autorisé de la Société est fixé à 34.596,289 (trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt seize euros et deux cent quatre-vingt neuf millièmes d'euros) représenté (en sus des Actions actuellement en circulation) par 2,052,798 (deux millions cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) Actions Ordinaires A3, 60,000 (soixante mille) Actions de Préférence B1 et 881,898 (huit cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-dix-huit) Actions de Préférence B2, et le Conseil est autorisé à émettre ces nouvelles Actions, dans les limites du capital social autorisé, afin de satisfaire les obligations de la Société au titre des Warrants (s'agissant des Actions Ordinaires A3) ou conformément à l'Article 8.10 (s'agissant des Actions B).

8.19 Le Conseil est habilité et mandaté pour donner effet aux augmentations de capital, en tout ou partie, ponctuellement et dans un délai commençant à la Date de Réalisation de la Restructuration et expirant le cinquième anniversaire de la Date de Réalisation de la Restructuration pour les Actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites; le Conseil décide d'émettre des Actions représentant cette augmentation de capital totale ou partielle et accepte les souscriptions concernant ces Actions.

8.20 Par les présentes, le Conseil est habilité et mandaté pour fixer les conditions attachées aux souscriptions, ou peut ponctuellement décider d'effectuer une telle augmentation totale ou partielle lors de la conversion du bénéfice net de la Société en capital et de l'attribution aux Actionnaires d'Actions entièrement libérées à la place de dividendes.

8.21 Le Conseil est de plus habilité à émettre des warrants, des obligations convertibles ou instruments assimilés ou des obligations assorties de droits de souscription, ou d'émettre des titres de créance financiers convertibles en Actions aux conditions qu'il fixera.

8.22 Le Conseil est de plus habilité à créer et émettre, dans les limites fixées par le capital social autorisé de la Société, des warrants exerçables conférant à leurs détenteurs le droit de souscrire de nouvelles Actions aux conditions que le Conseil fixera.

8.23 Chaque fois que le Conseil agit pour donner effet à l'augmentation du capital, tel qu'il y est autorisé, l'Article 7 ci-dessus est modifié afin de tenir compte du résultat de chacun de ces actes; le Conseil prend ou autorise une personne à prendre les mesures nécessaires en vue de l'obtention de la validation et de la publication de cette modification.

8.24 Dans le cadre de la présente autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi, le Conseil est autorisé à abandonner ou à limiter les droits de souscription privilégiés des Actionnaires existants pendant une période de 5 (cinq) ans."

3. Dans les Résolutions et conformément à l'article 8 des Statuts, le Conseil d'Administration inter alia:

(i) décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'EUR 784.915 (sept cent quatre vingt quatre euros et neuf cent quinze millièmes d'euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel, EUR 31,758.576 (trente et un mille sept cent cinquante huit euros et cinq cent soixante seize millièmes d'euros) représenté par 31,758,576 (trente et un million sept cent cinquante huit mille cinq cent soixante seize) actions d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième de cent) chacune, qui sont divisées en:

(a) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(b) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(c) 22,934,001 (vingt-deux millions neuf cent trente-quatre mille une) Actions Ordinaires A3 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro);

(d) 1,469,830 (un million quatre cent soixante-neuf mille huit cent trente) Actions de Préférence A4 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(e) 150,000 (cent cinquante mille) Actions de Préférence B1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune; et

(f) 2,204,745 (deux millions deux cent quatre mille sept cent quarante cinq) Actions de Préférence B2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune. à EUR 32,543.491 (trente deux mille cinq cent quarante trois euros et quatre cent quatre vingt onze millièmes cents), représenté par 32,543,491 (trente deux mille cinq cent quarante trois euros et quatre cent quatre vingt onze millièmes cents) actions d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième de cent) chacune, qui sont divisées en:

(a) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(b) 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(c) 22,934,001 (vingt-deux millions neuf cent trente-quatre mille une) Actions Ordinaires A3 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro);

(d) 1,469,830 (un million quatre cent soixante-neuf mille huit cent trente) Actions de Préférence A4 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune;

(e) 200,000 (deux cent mille) Actions de Préférence B1 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune; et

(f) 2,939,660 (deux millions neuf cent trente neuf mille six cent soixante) Actions de Préférence B2 d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune.

par la création et l'émission de 50,000 (cinquante mille) Actions de Préférence B1 et de 734,915 (sept cent trente quatre mille neuf cent quinze) Actions de Préférence B2 (les Nouvelles Actions) de la Société d'une valeur nominale de EUR 0.001 (un millième d'euro) chacune, avec effet immédiat.

(ii) décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement en numéraire de 50,000 (cinquante mille) Actions de Préférence B1 et 734,915 (sept cent trente quatre mille neuf cent quinze) Actions de Préférence B2 nouvellement émises conformément avec les termes des lettres de souscription émises par les actionnaires Mr Volker Pruschke, Mr Michael Kullberg, Mr Massimo Bottacin, Mr Claudio Gallana et Mr Raimondo Hippoliti (les Actionnaires), daté de la date mentionnée ci-dessous, qui ont été présenté au Conseil d'Administration.

Souscripteur	Actions	Contribution (en EUR)
Mr Volker Pruschke	10,000 Actions de Préférence B1	10.00
Mr Volker Pruschke	146,983 Actions de Préférence B2	146.983
Mr Michael Kullberg	10,000 Actions de Préférence B1	10.00
Mr Michael Kullberg	146,983 Actions de Préférence B2	146.983
Mr Massimo Bottacin	10,000 Actions de Préférence B1	10.00
Mr Massimo Bottacin	146,983 Actions de Préférence B2	146.983
Mr Claudio Gallana	10,000 Actions de Préférence B1	10.00
Mr Claudio Gallana	146,983 Actions de Préférence B2	146.983
Mr Raimondo Hippoliti	10,000 Actions de Préférence B1	10.00
Mr Raimondo Hippoliti	146,983 Actions de Préférence B2	146.983
TOTAL:	<u>784,91</u>	<u>784.915</u>

(iii) constate que la preuve du paiement du montant de la souscription de 50,000 (cinquante mille) Actions de Préférence B1 et 734,915 (sept cent trente quatre mille neuf cent quinze) Actions de Préférence B2, représentant EUR 784.915 (sept cent quatre vingt quatre euros neuf cent quinze millièmes d'euros) (le Montant Souscrit), par les Actionnaires en Décembre 2010 sur le compte bancaire de la Société, a été fournie au Conseil d'Administration;

(iv) décide que l'augmentation de capital peut être enregistrée par acte notarié, à laquelle occasion, la preuve du paiement du montant de la souscription a été fournie au Notaire instrumentant, montrant que le montant de la souscription est disponible permettant l'enregistrement devant Notaire de 50,000 (cinquante mille) Actions de Préférence B1 et de 734,915 (sept cent trente quatre mille neuf cent quinze) Actions de Préférence B2 entièrement payées en numéraire à la Société, et

(v) décide d'autoriser et de donner pouvoir à Mme Rachel UHL de l'Etude notariale Elvinger, d'enregistrer l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et l'émission de 50,000 (cinquante mille) Actions de Préférence B1 et de 734,915 (sept cent trente quatre mille neuf cent quinze) Actions de Préférence B2 aux Actionnaires, de modifier les Statuts conformément, d'amender le registre d'actionnaires de la Société, et de remplir toutes les formalités nécessaires en rapport.

4. Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées par les Actionnaires a un prix de souscription de EUR 0.001 (un millième d'Euro) chacune.

5. La somme totale d'EUR 784.915 (sept cent quatre vingt quatre euros neuf cent quinze millièmes d'euros) a été mise à la disposition de la société, preuve en a été donnée au Notaire soussigné qui confirme ceci.

6. La contribution en numéraire ainsi faite pour un montant d'EUR 784.915 (sept cent quatre vingt quatre euros neuf cent quinze millièmes d'euros) à la Société est allouée au capital social de la Société pour un montant d'EUR 784.915 (sept cent quatre vingt quatre euros neuf cent quinze millièmes d'euros).

7. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article sept des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Capital émis.

7.1 Le capital social émis de la Société est fixé à 32,543.491 euros (trente deux mille cinq cent quarante trois euros et quatre cent quatre vingt onze millièmes d'Euro), représenté par 32,543,491 (trente deux million cinq cent quarante trois mille quatre cent quatre vingt onze) actions d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millième d'euro) chacune, divisées en 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A1 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millième d'euro) chacune, 2,500,000 (deux millions cinq cent mille) Actions de Préférence A2 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millième d'euro) chacune, 22,934,001 (vingt-deux millions neuf cent trente-quatre mille une) Actions Ordinaires A3 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millième d'euro) chacune, 1,469,830 (un million quatre cent soixante-neuf mille huit cent trente) Actions de Préférence A4 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millième d'euro) chacune, 200,000 (deux cent mille) Actions de Préférence B1 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millième d'euro) chacune et 2,939,660 (deux millions neuf cent trente neuf mille six cent soixante) Actions de Préférence B2 d'une valeur nominale de 0.001 euro (un millième d'euro) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euro.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation LAC/2010/59048. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): pp Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003131/466.

(11003111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2011, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'F&C Portfolios Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- ré-élu les membres du conseil d'administration de la société jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- * Jacques Elvinger,
- * John Karachalios,
- * Laurence Llewellyn,
- * Joao Santos,
- * Dominic Sheridan;

- renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Brown Brother Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011019300/21.

(110022668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Multi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.029.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003298/22.

(110003065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.116.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 6 décembre 2010

1. La démission de Monsieur Ian Geoffrey CLARKE comme gérant de la société est acceptée.

2. Il est décidé de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon GRAHAM, Chartered Tax Advisor, né le 5 janvier 1970 à Farnham (GB), demeurant professionnellement à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003302/15.

(110003143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Atlantica Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 130.970.

—
Rectificatif de la publication enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg en date du 3 janvier 2011 sous la référence L110000405.03

Amicorp Luxembourg S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la Société ayant jusqu'alors son siège au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom de la société qui doit s'écrire Atlantica Finance Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représenté par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011003571/17.

(110003211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Optimal Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.670.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Laurent VUILLERMOZ, né à Créteil (France) le 29 octobre 1972, Informaticien, demeurant à L-7220 Walferdange, 132B, route de Diekirch,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Optimal Security S.à r.l.», société à responsabilité limitée avec siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.670, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 117 du 15 février 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1934 du 7 août 2008,

Que le prédit comparant, seul et unique associé de la Société, a pris ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl et de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est fixé à Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. VUILLERMOZ, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003317/34.

(11003017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.485.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 11 janvier 2011:

- Est nommée gérant de la société Mme Stephanie Becker, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en remplacement de l'gérant démissionnaire Mme. Rachel Aguirre avec effet du 3 janvier 2010.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

- Le mandat de Mons. Jacinto Antonio Nogueira Mira, résidant professionnellement au 348, Avenida de Portugal, P - Paroisse d'Estoril, Commune des Cascais, Portugal, gérant de la société est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Jacinto Antonio Nogueira Mira prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011019889/20.

(110022929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Oberweis Cloche d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 46.453.

Par décision des associés en date du 18 novembre 2010:

Non renouvellement du mandat de reviseur de la société INTERAUDIT, située au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011003321/11.

(110003161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Profitec S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Profitec).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 50.305.

L'an deux mil dix, le sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «Profitec» une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 261 du 15 juin 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.305.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Diana HOFFMANN employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1) Changement de la forme de la société d'une société holding 1929 en une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme et en conséquence changement de la dénomination de la société en PROFITEC S.P.F. et modification subséquente des articles 1, 2 et 15 des statuts.

2) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial avec maintien de la forme de société anonyme et en conséquence de changer la dénomination de la société en PROFITEC S.P.F. et de modifier subséquemment les articles 1, 2 et 15 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (première phrase).** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de PROFITEC S.P.F.»

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

L'assemblée déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, D.HOFFMANN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56235. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003349/70.

(110003035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.411.

Extrait d'une décision de l'associée unique du 2 mars 2010

La société Mazars S.A. est nommée réviseur externe de la société pour les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011003378/10.

(110003162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2010

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

KPMG, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

En remplacement de la société EWA REVISION S.A., réviseur d'entreprises démissionnaire en date du 1^{er} octobre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003402/15.

(110003126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Securities & Patrimony Active Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.962.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SECURITIES & PATRIMONY ACTIVE MANAGEMENT HOLDING S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 17 décembre 2010 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2010.

COASTVILLE INC.

Le liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2011003403/22.

(110003136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Skyliner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.456.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"GOLD-RUSH S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 52.687,

ici représentée par Monsieur Mauro MAZZA, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 octobre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "SKYLINER S.A.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, a été constituée sous la dénomination sociale de "MARFIELD INVESTMENTS S.A.", suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 956 du 3 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS, en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1155 du 13 décembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 81.456.

Que le capital de ladite société est à ce jour de deux cent mille euros (EUR 200.000,00), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Que "GOLD-RUSH S.A.", prénommée, est actuellement propriétaire de toutes les actions de ladite société anonyme "SKYLINER S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "GOLD-RUSH S.A.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société anonyme "SKYLINER S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.Mazza, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 50682. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2011003414/46.

(110002989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

FDV Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

—
EXTRAIT

En date du 15 décembre 2010, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de changer le mandat de Mazars & Guerard (Luxembourg) SA, domicilié au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de Commissaire au comptes de la Société en Réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, en conformité avec la loi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV VENTURE

Signature

Référence de publication: 2011019302/15.

(110022634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 462.550,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 22 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 novembre 2010, Madame Claire Elizabeth Connolly, a transféré 4 parts sociales de classe D et 12 parts sociales de classe D1 détenues dans la Société de la manière suivante:

- 4 parts sociales de classe D d'une valeur de 25 Livres Sterling chacune, à Monsieur Michael Connolly, né le 6 octobre 1973 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 66 Landcroft Road, East Dulwich, Londres SE22 9LD, Royaume-Uni;

- 12 parts sociales de classe D1 d'une valeur de 25 Livres Sterling chacune, à Monsieur Michael Connolly, né le 6 octobre 1973 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 66 Landcroft Road, East Dulwich, Londres SE22 9LD, Royaume-Uni;

Dorénavant Madame Claire Connolly possède:

- 4 parts sociales de classe D;

- 12 parts sociales de classe D1;

Et Monsieur Michael Connolly possède:

- 4 parts sociales de classe D;

- 12 parts sociales de classe D1;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036475/25.

(100200346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Immo East-West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 20, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 149.855.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Anton LATKIN, businessman, born in Samara (Russia) on February 6, 1978, residing at Apartment 11A, 28, Lesnaya Street, RU-443010 Samara,

here represented by Mrs. Sonia DIABINHO DOS SANTOS, residing in L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, through his mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "IMMO EAST-WEST S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149855, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 26th of November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 33 of the 6th of January 2010,

and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 16th of March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 866 of the 27th of April 2010.

- That the appearing person, represented as said before, is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his mandatory, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Partner resolves to transfer the registered office of the Company from Fentange to L-1148 Luxembourg, 20, rue Jean l'Aveugle, and subsequently to amend article 2 of the bylaws as follows:

" Art. 2.

2.1. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Anton LATKIN, homme d'affaires, né à Samara (Russie) le 6 février 1978, demeurant à Apartment 11A, 28, Lesnaya Street, RU-443010 Samara,

ici représenté par Madame Sonia DIABINHO DOS SANTOS, demeurant à L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "IMMO EAST-WEST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5861 Fentange, 25, rue Nicolas Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

149855, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 6 janvier 2010,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 866 du 27 avril 2010.

- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à L-1148 Luxembourg, 20 rue Jean l'Aveugle, et de subséquemment modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quarante et neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. DIABINHO DOS SANTOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004312/80.

(110004053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Sotalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 67.612.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Pascal BRONDEAU, de ses fonctions de Directeur Technique de la Société, et lui retire par conséquent, son pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

Par conséquent, la Société sera dorénavant valablement engagée vis-à-vis des tiers par;

- la signature individuelle de Monsieur Michel ALAINÉ, en sa qualité d'administrateur-délégué, quant à la gestion journalière et les opérations courantes de la Société, y compris toutes opérations bancaires.

- la signature conjointe de quatre administrateurs.

Luxembourg, le 14/12/10.

Signature.

Référence de publication: 2011003420/16.

(110003163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

St. Modwen Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.036.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011003422/13.

(110003015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

St. Modwen Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.040.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011003423/13.

(110003070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

St. Modwen Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.089.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 janvier 2011

En date du 05 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011003424/13.

(110003087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Escondido Village Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.070.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Rudy CEREGHETTI, né à Muggio (Suisse)^o, le 16.11.1952;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;
- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969;
- Madame Nicole THOMMES née à Arlon (Belgique), le 28.10.1961;
- Madame Andrea DANY née à Trier (Allemagne), le 14.08.1973;

Le commissaire aux comptes est STARNET S.A., société Suisse enregistré au Registre de Commerce de Lugano CH-514.3.007.614-1.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011003071/20.

(110003176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.
